



AU CONSEIL GENERAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

**Préavis municipal 1/2018 relatif aux comptes communaux 2017
et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité vous présente le **rapport de sa gestion** durant l'année écoulée ainsi que les **comptes communaux** de l'année 2017 que nous soumettons à votre approbation.

L'exercice 2017 présente un **excédent de charges** de CHF 870'389.16, après passation des chiffres communiqués le 26 avril 2018 par le canton au titre du décompte provisoire des charges péréquatives 2017, contre un excédent de charges au budget 2017 de CHF 816'385.00, soit finalement des charges supérieures au montant budgété de CHF 54'004.16.

Le décompte reçu du canton au moment du bouclage des comptes 2017 s'est traduit par les rectifications suivantes des charges péréquatives pour un total de CHF 571'104.00 en faveur de la Commune :

	Facture sociale	Péréquation intercom.	Réforme policière
Acomptes 2017	1'543'678.00	985'260.00	145'246.00
Décompte prov. 2017	997'075.00	955'171.00	150'834.00
Ecart	-546'603.00	-30'089.00	+5'588.00

Le Service des Communes et du Logement (SCL), qui a récemment communiqué les chiffres du décompte provisoire 2017, est d'avis que ces chiffres doivent permettre aux communes qui n'ont pas encore bouclé leurs comptes de déjà les considérer lors du bouclage 2017, quand bien même ils sont encore susceptibles d'évoluer à la hausse ou à la baisse, notamment la facture sociale ; toutefois, selon le SCL, les modifications qui pourraient intervenir ne devraient pas être de nature à influencer considérablement la répartition sur l'ensemble des 309 communes. La Municipalité a donc intégré les chiffres ci-dessus dans sa comptabilité 2017.

Nonobstant ces rectifications bienvenues communiquées juste au moment du bouclage des comptes, il n'en demeure pas moins que la Commune enregistre une nouvelle fois un excédent de charges, cette fois-ci de CHF 870'389.16, après l'exercice 2016 qui a déjà clôturé avec un excédent de charges de CHF 488'793.25, soit au total CHF 1'359'182.41. Sur les 5 derniers exercices, l'évolution du résultat des comptes communaux est la suivante :

Exercices	Excédent de charges / de revenus	Montants
2013	Excédent de revenus	494'036.10
2014	Excédent de revenus	151'184.42
2015	Excédent de revenus	67'036.48
2016	Excédent de charges	-488'793.25
2017	Excédent de charges	-870'389.16

La principale cause de cette inversion de tendance réside, comme déjà relevé à maintes reprises dans les préavis récents et les informations complémentaires transmises lors des dernières séances du Conseil général, dans la **baisse continue et significative des rentrées fiscales récurrentes**, c'est-à-dire les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Pour en savoir plus sur les écarts importants constatés entre les rentrées fiscales 2017 par rapport à celles de 2016, la Municipalité, par son responsable des finances, a sollicité un entretien avec la direction de l'Administration cantonale des impôts à Lausanne afin de connaître, autant que faire se peut, par une analyse affinée des revenus fiscaux 2017, les raisons plus précises de cette baisse significative des impôts récurrents.

Il résulte de l'analyse requise de la Division perception de l'ACI que, par comparaison avec l'année 2016, les impôts directs représentent en effet près de CHF 700'000.00 de moins en 2017, répartis entre l'impôt sur le revenu ordinaire (CHF -201'144.28) et l'impôt à la source, principalement l'**impôt sourciers mixtes** (CHF -482'535.46). Le sourcier mixte est l'employé étranger qui exerce une activité en Suisse dont le salaire annuel est supérieur, dans le canton de Vaud, à CHF 120'000.00, dont l'employeur lui retient l'impôt à la source et qui a l'obligation de remplir une déclaration d'impôt selon le même modèle que les contribuables vaudois. Lors de la taxation du contribuable sourcier mixte, la retenue à la source est considérée comme un acompte payé par ledit contribuable, la différence étant soit restituée au contribuable, soit facturée à ce dernier.

L'analyse de la facturation de l'impôt à la source des sourciers mixtes par l'ACI n'apporte pas, à regret, d'explications convaincantes sur l'écart significatif existant entre la facturation de l'impôt à la source en 2016 et celle effectuée en 2017. Une grande partie de la baisse de l'exercice 2017 par rapport à 2016 provient des retenues à la source opérées par le canton de Genève, en 2016 de CHF 346'000.00 (période fiscale 2015) alors que celles-ci se montent en 2017 à CHF 166'000.00 (période fiscale 2016), soit une différence en moins de CHF 180'000.00 ! La grande majorité de cette diminution concerne cinq contribuables, dont certains en rapport avec des revenus extraordinaires, donc non récurrents. Les taxations sur les revenus 2017 des sourciers mixtes qui ont fait l'objet d'une déclaration d'impôt en début d'année ont commencé, mais il est impossible de connaître dans quel sens le vent va tourner (différence à restituer au contribuable ou facturation de la différence à ce dernier) !

S'agissant de l'**impôt sur le revenu ordinaire des personnes physiques**, l'ACI a tout d'abord relevé une baisse significative des acomptes de l'année courante (2017), cet écart supérieur à la baisse du taux communal de 61.0 à 59.0 résultant de plusieurs dossiers sans pouvoir les isoler formellement. L'ACI a en outre constaté des écarts significatifs entre les acomptes et les décomptes des années antérieures à l'année courante (2017), écarts qui, selon les sondages réalisés, proviennent de nombreux dossiers. Pour conclure sur ce point, l'ACI relève une baisse préoccupante des acomptes versés en 2018 ; en effet, malgré l'augmentation du taux d'imposition communal de 59.0 (2017) à 63.0 (2018), les acomptes 2018 à fin mars 2018 au titre de l'impôt sur le revenu ne dépassent les acomptes 2017 à la même date que de CHF 35'400.00 alors qu'ils devraient se monter à CHF 115'400.00 selon une règle de trois, soit un manque de rentrées fiscales de CHF 80'000.00 env. au niveau du seul impôt sur le revenu.

Les précédents préavis municipaux du quatrième trimestre 2017, soit le PM 2/2017 sur l'arrêté d'imposition communal 2018 et le PM 3/2017 sur le budget 2018 ont déjà fait état des explications sur les **motifs de la baisse** des impôts récurrents. La Municipalité estime nécessaire de rappeler ici brièvement les éléments qui ont contribué à cette tendance à la baisse constatée déjà dans les considérants du PM 1/2017 relatif aux comptes communaux 2016 :

- **baisse du taux** d'imposition communal de 61.0 à 59.0 pour l'exercice 2017 ;
- nombre d'**internationaux** au 31.12.2017 : 97 sur une population de 969 habitants, soit 10% des personnes domiciliées dans notre village exemptées du paiement des impôts en fonction de l'accord de siège qui les concerne ;
- composition de la population de notre Commune où les jeunes de moins de 18 ans représentent actuellement environ 31% de celle-ci, pourcentage très élevé au regard des autres communes, ce qui a pour effet, dans le système (vaudois) du **quotient familial** dans lequel le revenu total de l'unité familiale est divisé par un coefficient variable suivant la composition de la famille, de réduire la charge fiscale du foyer, de surcroît avec 1, 2 ou 3 enfants à charge ; à cet égard, le nombre de ménages sur la Commune avec enfants mineurs s'établit à 47% env. du nombre total des ménages ;
- nombre de **logements vacants** : 24 logements vacants au 31.12.2017, soit environ 7% du total des logements, sans occupant donc sans contribuable à cette date, avec un fort impact sur les rentrées fiscales en termes d'impôts directs (selon l'ACI, cela peut représenter un manque de l'ordre de CHF 150'000.00);
- **départ** de contribuables notables, observé déjà courant 2016, et contribuables partis à la retraite.

Au cours de l'année 2017, la Municipalité a soumis **4 préavis** à l'approbation du Conseil général, soit en bref et dans l'ordre :

- PM 1/2017 Comptes communaux 2016 et rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2016
- PM 2/2017 Arrêté d'imposition communal 2018
- PM 3/2017 Révision des statuts de l'ASCOT
- PM 4/2017 Budget 2018

En suivant les rubriques du compte de fonctionnement par classification administrative, le présent préavis inclut un certain nombre de **commentaires aux comptes communaux** et décrit les divers travaux et activités entrepris, suivis et réalisés par la Municipalité au cours de l'année 2017. La Municipalité revient en outre ci-après sur l'état d'avancement et de réalisation des différents projets entamés, poursuivis et/ou finalisés au cours de l'exercice écoulé.

Administration générale

En 2017, le **Conseil général** s'est réuni à trois reprises dont une séance lors du 1^{er} semestre (19 juin) et deux séances au cours de l'automne (23 octobre et 11 décembre).

A l'instar de l'exercice précédent, la **Municipalité** a connu en 2017 une stabilité dans sa composition et a œuvré durant l'année en effectif complet à cinq municipaux. En revanche, suite à la démission de Stephan Comminot en tant que syndic, Roberto Dotta a été élu tacitement à ce poste avec effet au 1^{er} décembre 2017.

Par ailleurs, les membres de la Municipalité ont participé aux réunions et séances de plus d'une vingtaine d'**associations et d'organismes intercommunaux et interrégionaux** auxquels la Commune de Chavannes-des-Bois est partie prenante. Une liste quasi exhaustive est jointe à ce préavis pour information.

La visite annuelle traditionnelle de la **préfecture** aux autorités communales a eu lieu le 27 septembre 2017 où la Municipalité a reçu Madame Chantal Turin, préfet.

Au niveau du **personnel**, la Municipalité a reçu à fin novembre 2017 la lettre de démission de sa secrétaire municipale, Jocelyne Berthoud, pour le 31 janvier 2018 après sept ans d'activité au sein de notre administration communale. La Municipalité a aussitôt entrepris les démarches aux fins de pourvoir à ce poste dans les meilleurs délais, ce qui a été réalisé dès le début du mois de mars 2018 avec l'engagement d'une nouvelle secrétaire municipale en la personne de Laura Jacot. Dans l'intervalle, dès le début du mois de décembre 2017, la Municipalité a pu s'assurer les services de Chantal Borne, employée expérimentée à cette fonction, qui a assuré l'intérim ainsi que la formation de la nouvelle secrétaire.

Avec effet au 31 janvier 2018, mais en réalité déjà dès le vendredi 8 décembre 2017 en raison de son droit aux vacances, Bernard Pauli a fait valoir ses droits à la retraite après vingt années d'activités multiples et variées, en oeuvrant tout d'abord dans les espaces verts et l'entretien des routes et chemins pour se consacrer dans les dernières années d'activité à la conciergerie de notre bâtiment communal. A compter du 1^{er} novembre 2017, la Municipalité a engagé Ueli Graber, jusque-là patrouilleur, pour remplacer Bernard Pauli et s'occuper de la conciergerie du bâtiment communal en assurant l'intérim jusqu'à l'engagement d'un couple de concierges au 1^{er} juillet 2018 qui se consacreront à l'entretien tant du bâtiment communal que de la future crèche.

Par ailleurs, durant l'année écoulée, la Municipalité a pu apprécier les services de Didier Fleury en sa qualité de technicien communal qui a secondé administrativement et techniquement les municipaux en charge des infrastructures et des constructions ainsi que le greffe communal

dans les tâches y relatives. Cet engagement s'est avéré particulièrement judicieux au vu des importants travaux de la crèche, de l'énorme chantier de la parcelle 502, de divers autres chantiers concomitants ainsi que des différents problèmes rencontrés lors des premières années d'utilisation du bâtiment communal. Dans le cadre des travaux routiers et de ceux en lien avec la crèche – où il a joué le rôle du BAMO (Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage) à moindre coût –, il a assumé la surveillance des travaux ce qui a justifié, comme prévu, de mettre une partie de son salaire à charge des préavis concernés.

Dans ce contexte de changements, plusieurs motifs cumulatifs expliquent le dépassement du compte 110.3010 **Traitements divers** par rapport au budget, chiffre néanmoins proche de celui de l'exercice précédent : certains doubles salaires consentis en novembre-décembre pour permettre la meilleure transition possible entre le personnel sortant et les nouveaux collaborateurs engagés (conciergerie du BC, secrétaire municipale expérimentée qui a assuré la transition, puis la formation de notre nouvelle employée à ce poste), engagement d'un jeune durant l'été pour seconder nos employés communaux dans le cadre de l'entretien des espaces verts. De plus, une partie plus importante – que celle prévue au budget – du temps de notre employé technique a été consacrée au suivi des nombreux chantiers privés en cours, en particulier la parcelle 502,

Diverses **manifestations** organisées ou soutenues par la Municipalité, certaines avec le concours de l'Amicale, ont eu lieu durant l'année 2017, soit : la chasse aux œufs le dimanche 9 avril, la sortie des aînés le mercredi 14 juin, le brunch de la rentrée le dimanche 27 août et le repas de Noël le samedi 16 décembre avec un grand coup de main des jeunes de l'Association. La Municipalité a également soutenu l'Association des jeunes de Chavannes-des-Bois lors du repas de soutien – la soirée des 2 ans – ainsi que les mamans du comité de la fête Halloween.

Tout au long de l'année 2017, la Municipalité a informé la population sur une panoplie de sujets. En fonction des circonstances, l'**information** a été diffusée sous forme de tous-ménages, affichée au pilier public et/ou publiée sur le site de la Commune. Un grand nombre de flyers et de prospectus étaient comme toujours à disposition de la population qui se rend au greffe. En outre, un numéro de la Gazette de Chavannes a été publié en novembre 2017.

La **Commission de naturalisation** s'est réunie à sept reprises en 2017 pour étudier les dossiers et entendre des candidats à la naturalisation. Deux de ses membres ont également suivi un cours d'une journée à Lausanne. 10 dossiers ont été validés par la Municipalité ; deux dossiers en revanche n'ont pas obtenu l'accord initial, principalement par manque de connaissance des candidats sur les aspects politique, économique, géographique de la Suisse, du canton de Vaud et de la Commune.

Durant l'exercice sous revue, la Municipalité a traité de très nombreuses **demandes de permis** en matière de police des **constructions**. Au total, 40 demandes ont été mises à l'enquête : 3 enquêtes Camac, dont une cantonale concernant l'autoroute A1, et 37 mises en consultation (72d). En outre, les émoluments encaissés de plus de CHF 16'500.00 (compte 110.4310) traduisent l'intense activité de l'**administration communale** et du **contrôle de l'habitant** pendant l'année écoulée.

Population selon contrôle de l'habitant (hors internationaux)

Au 31 décembre	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total	dont...non suisses
2017	444	428	872	384
2016	444	408	852	360
2015	420	394	814	341
2014	411	389	800	297
2013	389	387	776	300
2012	374	377	751	267
2011	370	365	735	259
2010	263	257	520	168

Avec les 97 **internationaux** (50 femmes et 47 hommes), la population totale se monte au 31 décembre 2017 à 969 habitants. Le pourcentage d'internationaux qui s'élevait encore à 6.2% de la population de notre Commune deux ans plus tôt (2015) et à 7.8% à fin 2016, a donc atteint le seuil énorme de 10% de notre population villageoise à la fin de l'année dernière, soit une augmentation de l'ordre de 61% sur 2015. Ce phénomène ne manque pas d'avoir un effet immédiat et préjudiciable sur les rentrées fiscales au niveau des impôts directs communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Documents délivrés

Au 31 décembre	Cartes d'identités	Permis pour étrangers
2017	23	275 (B-C)
2016	18	286 (B-C)
2015	28	284 (B-C)
2014	20	286 (B-C)
2013	18	295 (B-C)
2012	30	259 (B-C)
2011	26	264 (B-C)
2010	23	161 (B-C)

Registre civique

Au 31 décembre	Electeurs inscrits	dont ...non suisses
2017	484	67
2016	486	70
2015	400	54
2014	377	57
2013	366	55
2012	373	43
2011	359	41
2010	271	44

Conseil général

<i>Au 31 décembre</i>	<i>Nombre de femmes</i>	<i>Nombre d'hommes</i>	<i>dont...non suisses</i>
2017	24	44	4
2016	25	44	4
2015	28	36	3
2014	28	40	4
2013	27	35	6
2012	22	30	6
2011	22	25	6
2010	30	34	10

Participation à des charges d'associations de communes

La participation de la Commune au Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (**DISREN**) en 2017 s'élève à CHF 25'330.00, ce qui correspond à 42.22% du plafonnement d'un point d'impôt communal pour des projets régionaux (compte 140.3520). La Commune n'a toutefois pas reçu d'acomptes à payer en 2017. De ce fait, le montant indiqué par Régionyon pour l'année 2017 a été mis sur un compte de réserve au bilan (compte 9282.9) pour être utilisé selon un plan de décaissement prévisionnel sur une période de 3 ans, de 2018 à 2020.

Au total, 8 projets DISREN ont été validés par le Conseil intercommunal du Conseil régional en 2017 pour des investissements de plus de CHF 6.3 millions. Cet engagement des communes membres du DISREN a permis d'obtenir des fonds de tiers (canton, région, confédération, fonds privés) à hauteur de presque CHF 33 millions.

La Commune profite directement et indirectement des investissements régionaux, qu'il s'agisse de projets financés par le DISREN, le fonds régional TP ou le budget ordinaire du Conseil régional. On notera, par exemple, le financement par le DISREN de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique ECO_Terre_Sainte à hauteur de CHF 97'197.75 (préavis N°19, 2017) ou la contribution de CHF 82'000.00 du fonds régional TP pour des paires de courses de la ligne 813 depuis et vers Chavannes-des-Bois (préavis N°15, 2017).

Le budget ordinaire du Conseil régional pour 2017 est, quant à lui, financé par une contribution annuelle de CHF 20.00 par habitant.

Transports publics

La situation de la **ligne U** a continué de s'améliorer en 2017. En effet, la fréquentation annuelle sur la ligne a connu un fort développement avec plus d'un doublement des voyages à 140'063 contre 70'067 en 2016, notamment grâce au prolongement de la ligne jusqu'à Collex-Bossy et aux écoliers qui fréquentent les écoles à Versoix.

La contribution de la Commune s'est élevée à CHF 103'488.00 pour cofinancer les frais annuels non couverts de la ligne U selon une clé de répartition entre les trois communes

concernées. En tenant compte que le Conseil régional prend en charge 10% de nos frais annuels liés à la ligne U et ceci jusqu'à fin 2018, le coût annuel effectif pour cette ligne en 2017 est de CHF 88'488.00 (CHF 103'488.00 ./ CHF 15'000.00), la contribution du Conseil régional pour 2016 de CHF 15'000.00, soit 10% de CHF 150'000.00 selon PM 3/2015, ayant été reçue après la clôture des comptes 2016 et donc comptabilisée dans l'exercice 2017.

Dans un souci de diminuer les zones tarifaires et donc les coûts pour les voyageurs utilisant le bus U pour se rendre à Genève, la Municipalité avait adressé une demande à Unireso visant à ce que l'arrêt de la ligne dans le village passe en frontière de zone 88/90 à partir de mi-décembre 2017. En octobre 2017, la Commune a reçu un courrier par le groupe de concertation Vaud-Genève-Mobilis-Unireso indiquant qu'il n'entrera pas en matière pour toute demande de modification de zonage jusqu'à fin 2019.

La **ligne 813** entre Chavannes-des-Bois, Coppet et Crassier a connu une fréquentation en hausse de 7.7% en 2017. Certaines paires de courses dites expérimentales n'ont cependant pas atteint les objectifs fixés par le trafic régional voyageurs (TRV) et l'Office fédéral des transports (OFT). Alors que ces paires de courses avaient été financées à 100% par le fonds TP, les communes liées à la ligne 813 devront assumer 25% des coûts pour l'horaire de décembre 2017 à décembre 2018. Le montant de participation de la Commune s'élève à CHF 4'890.28.

La Commune a également cofinancé à hauteur de CHF 2'314.00 les lignes nocturnes du « **Noctambus** », dont la ligne NT qui circule quatre fois les week-ends, de la place Bel-Air à Genève jusqu'à Bogis-Bossey en passant par Chavannes-des-Bois.

Finances

A l'instar des huit exercices précédents, la Fiduciaire Rummel SA à Nyon, sous la responsabilité de Madame Astrid Robert, boursière, a assuré la tenue de la comptabilité communale 2017 et s'est également acquittée durant l'année écoulée de diverses prestations complémentaires (établissement de factures, suivi des encaissements, rappels, etc.) à l'entière satisfaction de la Municipalité.

Comme déjà mentionné dans la partie introductive de ce rapport, les **impôts sur le revenu et la fortune** des personnes physiques (comptes 210.4000, 210.4003 et 210.4005) sont très loin d'atteindre le montant mis au budget ainsi que le chiffre correspondant de l'exercice précédent. La différence se monte à plus de CHF 700'000.00. Les principaux éléments expliquant un tel écart ont déjà été donnés au début de ce rapport.

Comme les années précédentes, l'**impôt foncier** (compte 210.4020) connaît un accroissement modique mais régulier en corrélation avec le développement du village en fonction du rythme de taxation des nouveaux immeubles. Les **retrées fiscales non récurrentes**, en revanche, ont enregistré une diminution substantielle par rapport à l'année précédente : les droits de mutation (compte 210.4040) en baisse de près de CHF 50'000.00 et les gains immobiliers (compte 210.4410), qui présentent un résultat négatif de CHF -49'615.60, en baisse de près de CHF 142'000.00.

Selon la communication du Service des communes et du logement du 26 avril 2018, il a été constitué et comptabilisé une provision en faveur de la Commune de CHF 30'000.00 dans le compte 220.3520 au titre de diminution à la participation au **fonds de péréquation**.

Domaines & Bâtiments

Bâtiment communal

Le seul élément nouveau dans le bâtiment communal en 2017 a été l'achat d'une horloge pour la salle polyvalente.

Au niveau de la chaufferie, des modifications ont été apportées au local à pellets afin d'augmenter le stockage et de disposer d'un autre système de récolte des pellets. Les frais liés à cette intervention ont été pris en charge par l'ingénieur chauffage-ventilation qui avait calculé les éléments à l'époque.

Les différents défauts constatés et problèmes apparus dans le cadre du BC ont été traités et réglés sous la férule de notre employé technique, Didier Fleury. Seul reste le problème d'une fuite dans une canalisation EU partant de la ventilation et qui se produit lorsqu'on utilise le lavabo. Les travaux de recherche pour trouver l'emplacement exact de la fuite ainsi que les travaux de remise en état auraient coûté beaucoup trop cher. Une information adéquate a été mise en place pour éviter l'utilisation de ce lavabo situé dans le local de ventilation. Une partie du temps consacré au BC a également été de vérifier tous les contrats de maintenance, dont certains n'avaient tout simplement pas été mis en place à la fin du chantier, ce qui n'a pas permis d'établir un budget correspondant à la réalité des coûts de fonctionnement du BC tels qu'ils avaient été estimés par les mandataires à l'époque du préavis.

Les dépassements du budget pour les comptes 357.3140 et 357.3180 relatifs au BC/Abri PC ont pour origine principalement les causes suivantes :

- compte 357.3140 – Entretien : CHF 9'814.10 pour la mise en conformité de l'abri PC ; CHF 7'296.80 pour les coûts liés à l'alimentation en eau potable, soit CHF 17'110.90 seulement pour ces deux postes ;
- compte 357.3180 – Honoraires & Prestations de services : CHF 9'185.40 pour le contrat passé avec SDS pour la fermeture des bâtiments, charge qui disparaîtra courant 2018, cette prestation étant reprise par le nouveau concierge.

Crèche

Le chantier de la crèche a démarré par la fouille le 5 avril 2017, suivie le 28 avril par les conduites en sous-sol, les fosses de récupération EC et EU et la pose de la grue. En mai sont exécutés le ferrailage de la dalle du radier et les murs du sous-sol et en juin le ferrailage de la dalle du rez-de-chaussée, les sauts-de-loup et le remblai du terrain. Fin juillet, avant les vacances officielles dans la construction, tous les murs porteurs ont été terminés. Le 31 août, avec un peu de retard, a eu lieu la pose de la première pierre au sous-sol, avec une caissette et des documents. Les travaux de toiture sont entamés à fin août pour être achevés un mois plus tard. A mi-octobre, le gros œuvre est terminé, la grue enlevée et les fenêtres sont posées ;

Le comité de pilotage de la crèche (Copil) s'est réuni à huit reprises en 2017. Durant ces réunions, la Municipalité, in corpore la plupart du temps, ainsi que les représentants de l'AJET, ont défini le cadre et pris les décisions nécessaires sur les différents choix à effectuer, dans le respect de la responsabilité de chacun.

Par ailleurs, la Commission d'urbanisme et des bâtiments a été consultée en date du 29 août 2017 pour le choix des couleurs de la façade de la crèche.

Le chantier s'est déroulé sans gros problèmes. Le contrôle des coûts par la Municipalité en a été un des éléments-clés. A fin 2017, les projections montrent que le budget prévu dans le cadre du PM 13/2016 est respecté; il en est de même au jour de l'établissement du présent rapport. La clôture des comptes ne devrait cependant pas avoir lieu avant la fin de l'année 2018. La fin des travaux, y compris les aménagements extérieurs, est prévue dans les délais, avec une mise à disposition de l'appartement du concierge dès le 1^{er} juillet 2018, la remise des locaux de la crèche à l'AJET au 1^{er} août pour une ouverture officielle le 13 août 2018. Quant à l'inauguration du bâtiment et de la crèche, elle se fera le samedi 22 septembre 2018.

Aménagement du territoire

La Municipalité a attentivement suivi l'évolution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) ainsi que de l'adaptation du 4^{ème} plan directeur cantonal (PDCn) afin de bien comprendre les implications potentielles pour la Commune.

Alors que les discussions sur la révision de la deuxième étape de la LATC (LAT 2) se poursuivaient au sein du Grand Conseil en 2017, la 4^{ème} adaptation du plan directeur cantonal a été adoptée par le Grand Conseil, puis par le Conseil d'Etat en juin 2017, devenant ainsi contraignante pour les autorités communales et cantonales. Le plan directeur devait cependant encore être approuvé par le Conseil fédéral au début de 2018 pour mettre fin au moratoire sur les zones à bâtir.

Grâce notamment à la nouvelle date de référence pour le calcul de l'évolution de la population à l'horizon 2036 (2014 au lieu de 2008), la Commune de Chavannes-des-Bois est en conformité avec les dispositions de la LATC et de la 4^{ème} adaptation du plan directeur cantonal.

Environnement

Un inventaire de plantes exotiques envahissantes a été réalisé par les services du canton dans le cadre du contrat corridor Vesancy-Versoix. Ces plantes représentent un problème au niveau de la biodiversité et peuvent causer des dommages parfois conséquents. L'inventaire a permis de définir un plan d'action coordonné avec des recommandations pour chaque commune concernée. Pour sensibiliser la population à ce sujet, la Municipalité a envoyé un tout-ménage et entrepris diverses mesures pour contrer l'expansion des trois espèces envahissantes présentes sur le territoire communal en 2017.

concernée. Pour sensibiliser la population à ce sujet, la Municipalité a envoyé un tout-ménage et entrepris diverses mesures pour contrer l'expansion des trois espèces envahissantes présentes sur le territoire communal en 2017.

Travaux

L'année 2016 avait été très chargée en travaux, principalement routiers, qui se sont poursuivis et pour certains finalisés en 2017. Chaque secteur de travaux est passé en revue dans les lignes qui suivent.

Route de la Branvaude, zone 50 km/h

Une séance d'information publique concernant le projet de la route de la Branvaude, zone 50 km/h, a été organisée le 3 avril 2017. Suite à cette séance, et après avoir consulté la Commission d'urbanisme et des bâtiments, une demande complémentaire à l'accord initial a été soumise au canton en date du 19 mai 2017. La Municipalité a reçu le dossier en retour le 2 octobre 2017. Cette demande consistait principalement à demander l'autorisation de rehausser le carrefour Branvaude/Route de Sauverny, ainsi que de maintenir les buissons avant la jonction avec le chemin Jules-Coindet.

Le 24 mars 2017, le dossier a été publié en marché public avec un retour des offres le 2 mai. Suite à cette publication, il aurait été logique de préparer un dossier de mise à l'enquête et de passer avant la fin de l'année devant le Conseil général pour solliciter un crédit de réalisation. Toutefois, l'état des finances 2016 et les projections de revenus en forte décroissance ont fait obstacle à la poursuite de ce projet par la Municipalité.

L'adjudication concernant les travaux a cependant été signée avec le vainqueur du marché public, l'entreprise Girardi, au début de l'année 2018, sous réserve de la délivrance du permis de construire et de l'octroi du crédit par le Conseil général. Ces travaux sont pour l'heure reportés d'au moins trois ans.

Route de la Branvaude, zone 30 km/h

Le dossier est quasi terminé. Il restait à discuter avec le canton de Genève et la commune de Versoix pour s'accorder sur la qualification du carrefour route/chemin de la Bourdonnière et route de la Branvaude 30km/h. Ces discussions ont amené l'Etat de Genève à changer la qualification de la route de la Branvaude entre notre village et le Château, en passant d'une limitation 30 km/h en zone 30 km/h, permettant ainsi une continuité dans la logique routière. La finalisation de ce dossier est prévue dans le courant du mois d'avril 2018.

Route de Sauverny

Les travaux routiers de la route de Sauverny, qui ont débuté le 12 septembre 2016 par la réalisation de l'arrêt de bus hors chaussée et les aménagements aux abords de cet arrêt, se sont terminés le 12 septembre 2017 par la pose de la couche finale, suivie du marquage et de la pose de la signalisation. Suite à la fin de ce chantier et à la demande de subvention pour

travaux communaux sur routes cantonales en traversée de localité, la Commune doit recevoir du canton, en principe au cours du premier semestre 2018, une subvention de l'ordre de CHF 135'000.00.

Parking du chemin des Sports

Il est rappelé que le 15 septembre 2016 a eu lieu la réception « provisoire » des travaux sans les places de parking correspondant à la future entrée du chantier de la crèche. Le parking du chemin des Sports sera terminé en 2018 dans le prolongement des travaux de la crèche et plus particulièrement ceux des aménagements extérieurs, pour être totalement fonctionnel d'ici à l'été 2018.

Trottoir le long de la route de la Branvaude, zone 50 km/h

Approuvé le 2 mai 2016 par le Conseil général, le PM 3/2016 concerne la création d'un trottoir le long de la route de la Branvaude à la hauteur de la parcelle 502 ainsi que le prolongement des canalisations EC et EU au travers de la parcelle 502 et la pose d'un container enterré sur ladite parcelle. Les conditions pour la réalisation de ces divers travaux, que la Municipalité avait prévu d'entreprendre courant 2016, se sont fait attendre, la date du démarrage ayant fait l'objet de reports successifs en raison du retard pris sur le chantier de la parcelle 502. Les travaux ont finalement débuté le 23 janvier 2017 pour s'achever vers la mi-mars 2017, à l'exception de la couche de finition du trottoir qui sera effectuée courant 2018.

Postulat concernant l'affectation du chemin des Mouilles au délestage du trafic pendulaire aux heures de pointe : une réunion avec les instances cantonales, plus particulièrement avec M. Alain Delacrétaç, voyer de l'arrondissement, et M. Vincent Yanef de l'inspectorat de la signalisation, a eu lieu en date du 3 octobre 2017. La conclusion de cette réunion a été que « la DGMR (Direction générale des routes et de la mobilité) n'entrera en aucun cas en matière dans le sens demandé par le postulat et l'instauration de règles temporaires de circulation ».

Déchetterie intercommunale

Dans le cadre de la déchetterie intercommunale de Commugny, Tannay et Chavannes-des-Bois, plusieurs réunions ont eu lieu en 2017 pour régler le problème lié à l'alimentation électrique. Pour rappel, la déchetterie a été construite avec un système de panneaux photovoltaïques et des batteries, qui devait permettre une couverture électrique indépendante. Cependant, la capacité électrique s'est avérée insuffisante pour alimenter les installations, principalement lors de l'enclenchement des compacteurs. Les travaux pour le branchement électrique au réseau de Romande Energie sont en cours de réalisation au moment d'écrire ces lignes et sont exécutés en commun avec divers propriétaires terriens autour de la déchetterie. Ces travaux sont entrepris dans le cadre du préavis initial, sans dépassement de celui-ci. La dernière projection des coûts de construction, tenant compte d'une subvention cantonale, indique un coût pour notre Commune de CHF 308'225.60 TTC, alors que la demande de crédit selon PM 11/2014 était de CHF 385'808.- TTC hors subventions.

Un autre problème est lié au dépassement du budget de fonctionnement qui s'explique par les éléments suivants : la location d'un compacteur, l'élimination des déchets plastiques par une autre filière que celle prévue initialement (coût : CHF 24'861.00 HT), une plus grande quantité

de déchets compostables (dépassement de CHF 17'200.00 HT), la facturation de la SADEC pour l'élimination des encombrants, poste oublié lors de l'élaboration du budget (coût : CHF 76'969.58 HT), des frais de transport pour l'élimination des plastiques (coût : CHF 25'066.60 HT), des frais d'élimination des déchets spéciaux ménagers (coût : CHF 17'907.95 HT) et des dépassements de charges dans divers postes (coût : CHF 11'250.00 HT). Au total, le surcoût se monte à CHF 148'198.21 HT sur un budget initial de CHF 331'200.00 HT. Pour notre Commune, le dépassement du budget s'élève à CHF 28'401.00 TTC par rapport au budget 2017.

Il convient toutefois de relativiser le problème. La déchetterie est nouvelle et a besoin de rodage ; les erreurs de jeunesse doivent et vont être corrigées, ce qui devrait progressivement induire une diminution des coûts de fonctionnement. Dans le PM 11/2014, les coûts d'exploitation étaient estimés de l'ordre de CHF 506'900.-, incluant l'amortissement, ce qui représentait pour notre Commune un coût annuel de CHF 83'131.- HT ou environ CHF 90'000.- TTC. En tenant compte des chiffres 2017, amortissement inclus, le coût pour notre Commune s'établit à CHF 93'000.- TTC environ, ce qui représente un écart de 3.2% par rapport au préavis, une telle marge d'erreur restant admissible.

Avec la mise en service de la déchetterie intercommunale, les citoyens ont mieux trié leurs déchets, ce qui est reflété dans la quantité de déchets incinérés (presque 10 tonnes en moins en 2016 selon tableau ci-dessous). Par rapport à la population, on remarque une diminution constante de la quantité de nos déchets, ce qui nous rapproche de la moyenne du périmètre de la SADEC.

	2014	2015	2016	2017
Ordures ménagères	130.68 t	128.16 t	119.53 t	122.83 t
Déchets communaux	5.32 t	3.3 t	3.86 t	2.4 t
Population	800	814	852	967
Poids/personnes	163 kg/hab.	157 kg/hab.	140 kg/hab.	127 kg/hab.
SADEC (61 communes)		130 kg/hab.	127 kg/hab.	124 kg/hab.

Concernant le contrôle de la présence de sacs non taxés dans les containers enterrés et dans les poubelles de notre Commune les 14 et 17 mars 2017, notre employé communal David Oppliger en a fait la tournée et, à part un sac noir rempli avec de la paille pour lapins, dont le propriétaire n'a pas pu être identifié, aucun autre sac non conforme n'a été trouvé lors de ces deux contrôles. La SADEC ne contrôlera notre Commune que l'année prochaine. Notons que notre Commune a reçu la SADEC pour son assemblée générale le 1^{er} juin 2017.

A l'automne 2017, différentes simulations avec des montants assez précis ont permis de déterminer que la **taxe déchets** pour le budget 2018 devait être adaptée et que le montant permettant de couvrir le 96% du budget des déchets serait une taxe de CHF 110.00 TTC pour tous. Le financement de l'allègement pour les moins de 18 ans avait été maintenu par la Municipalité dans le cadre du préavis sur le budget 2018. Cela ne change rien fondamentalement dans le compte déchets, mais nécessitait un financement de cet

allègement via le compte social à hauteur de CHF 16'000.00. Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil général dans sa séance du 11 décembre 2017 a décidé de supprimer le financement de l'allègement de la taxe et de proposer un montant unique pour tous à CHF 110.00. En date du 22 décembre 2017, la Municipalité a soumis à Monsieur Prix l'augmentation de la taxe déchets pour tous à CHF 110.00 TTC. Après analyse de la documentation remise, Monsieur Prix a demandé à la Commune de modifier les montants de la taxe afin de ne pas préjudicier les familles. La nouvelle proposition adoptée par la Municipalité de CHF 120.00 TTC pour les adultes et de CHF 90.00 TTC pour les enfants a été approuvée par la surveillance des prix en février 2018.

SITSE

Le changement de directeur des SITSE s'est effectué en douceur, M. Stefan Breugelmans ayant succédé à ce poste à M. Pascal Kilchherr à la satisfaction générale. Les différentes recherches se sont principalement orientées sur la création d'un by-pass pour amener de l'eau épurée, qui descend de la STEP en direction du lac, jusqu'au collège des Rojalets, afin de chauffer le bâtiment via une pompe à chaleur, en utilisant la chaleur relativement stable des eaux épurées de la STEP. Les différents travaux relatifs à ce projet sont exécutés durant l'année 2018.

A l'instar des années précédentes, la **commission d'embellissement** a effectué divers travaux de décoration dans le village, aussi bien pour Pâques que pour la période de Noël, et a soumis plusieurs propositions sur l'aménagement floral de la Commune. Pour rappel, la commission d'embellissement n'est pas une commission du Conseil général, ni une commission municipale ; il s'agit d'un groupe de personnes qui ont décidé, avec l'accord de la Municipalité, de faire des propositions pour améliorer les aspects visuels et colorés de notre village, et ceci bénévolement. Qu'elles reçoivent ici les remerciements de la Municipalité.

Instruction publique – Affaires sociales

La Municipalité, par sa responsable des **écoles**, a participé durant l'année 2017 aux séances mensuelles du CoDir de l'ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte) et de l'AJET (Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte). Présidente du CESCOT (Conseil d'établissement scolaire primaire et secondaire de Terre Sainte), elle a organisé différentes rencontres durant l'année écoulée.

AJET

L'AJET est un réseau dont font partie les UAPE (Unités d'accueil pour écoliers), les AMF (Accueil en milieu familial), la crèche « Les Coppalines » et, depuis août 2017, la crèche « La Poussinière ». Le nombre de places dans les sept structures des UAPE, à proximité des écoles primaires, est actuellement de 611 (2016 : 418). Depuis la rentrée d'août 2017, les trois Pause Déj ont été intégrées aux UAPE de Bogis-Chavannes, Coppet et Founex. Les AMF comptent 18 accueillantes et accueillants pour la Terre Sainte.

L'AJET gère également le CAV (Centre aéré et de vacances) qui rencontre toujours un très grand succès. En 2017, 297 enfants ont été inscrits. Le Centre propose de nombreuses activités ludiques, créatives, culturelles et sportives.

La Baraka est un lieu de rencontres et d'activités, géré par l'AJET et encadré par des animateurs, pour les jeunes de la 7^{ème} à la 11^{ème} année des communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay.

ASCOT

L'ASCOT a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés enfantin, primaire et secondaire. Comme les années précédentes, une des priorités a consisté à s'assurer du bon déroulement des transports scolaires, plus particulièrement en début d'année scolaire. Les autres activités de l'ASCOT comprennent les devoirs surveillés, la gestion des restaurants scolaires (Necker et Rojalets) ainsi que des activités culturelles et sportives.

En 2017, des travaux d'extension du restaurant scolaire de Necker ont été entrepris pour la rentrée scolaire du 21 août 2017, suivis de la surélévation du bâtiment avec la création de trois salles de classes disponibles début 2018.

L'AJET a engagé courant 2017 à mi-temps M. Alexandre Widmer, nouveau TSP (Travailleur Social de Proximité de l'Espace Prévention la Côte).

De même que l'AJET, le CoDir de l'ASCOT a procédé aux travaux de révision des statuts de l'association pour les rendre conformes à la loi. Le Conseil général de notre Commune s'est prononcé favorablement sur cette révision lors de sa séance du 11 décembre 2017.

CECOT

Différents thèmes ont été présentés et discutés, parmi lesquels : initiation à l'informatique, stimuler la confiance en soi pour la prise de parole, sécurité à l'arrêt de bus TPN et sécurité routière, utilisation des téléphones portables au restaurant scolaire Necker. L'intervenant était M. Stéphane Koch, spécialiste des réseaux sociaux et des questions numériques.

Le projet LIFT (sensibilisation des jeunes dans le monde du travail) qui avait été mis en place à la rentrée scolaire 2014-2015 par le CESCOT continue de remporter un succès notable. Il y a 20 entreprises partenaires qui accueillent des élèves. 25 élèves sont passés par LIFT depuis le début du projet dont 12 en 2017. 3 élèves ont reçu leur diplôme LIFT pendant la soirée des promotions.

Dans le domaine du **social** et de la **culture**, les activités et participations au sein d'autres organismes intercommunaux ont été multiples : Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon (ARAS), Clinique dentaire scolaire itinérante, Régie des Eglises, Commission culturelle de Terre Sainte. Sur le plan communal : soutien aux habitants du village dans le domaine du social, visite aux aînés lors des anniversaires ou sur demande en cas de besoin.

Soulignons que les **chiffres relatifs à l'instruction publique** figurant dans le compte de fonctionnement ne doivent pas être analysés ligne par ligne, car les montants donnés par les associations intercommunales concernent tantôt le primaire et/ou le secondaire, tantôt le transport et/ou l'écolage et parfois un amalgame de ces données. L'on peut constater que, globalement, les charges 2017 (comptes 51 et 52) sont sensiblement inférieures aux sommes budgétées. En revanche, sur le moyen-long terme, les charges afférentes à l'instruction publique ont plus que quadruplé en moins de dix ans.

Ci-dessous, deux tableaux renseignent sur le **nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques** et le **transport scolaire** :

Nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques				
	Primaire		Secondaire	
	Genève	Vaud	Genève	Vaud
2017 – 2018	-	108	1	25
2016 – 2017	-	97	2	14
2015 - 2016	-	91	4	13
2014 - 2015	3	74	2	7
2013 - 2014	4	63	6	7
2012 - 2013	4	44	8	9
2011 - 2012	4	32	13	6

Nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques – Terre Sainte				
2017 - 2018	1 – 6 primaires	81	7 – 8 primaires	27
2017 - 2018	9 – 11 ^{ème} secondaires		25	

On constate qu'environ 40 % des enfants sont scolarisés dans le privé.

Transport scolaire			
	Primaire		Secondaire
	trajets journalières		trajets journalières
2017 - 2018	20	6	le mercredi 5
2016 – 2017	13	5	
2015 – 2016	12	7	
2014 – 2015	9	7	
2013 – 2014	9	3	
2012 – 2013	8	4	
2011 – 2012	8	2	

Transport scolaire		
2017 – 2018	1 – 6 primaires	20 trajets
	7 – 11 ^{ème} secondaires	6 trajets - Le mercredi 5 trajets

L'élève du cycle des Colombières à Versoix effectue les trajets avec les transports publics (ligne U).

Police - Pompiers - Protection civile – Sports

Police

La répartition des coûts des assistants de sécurité publique (ASP) établie par la commune de Coppet pour les six communes qui recourent à leurs prestations en 2017 se subdivise en salaires (CHF 41'331.95 – compte 610.3900 – Imputations internes) et en frais d'entretien matériel et véhicule (CHF 4'272.35 – compte 610.3150).

En 2017, les ASP ont émis pour notre Commune 3 amendes d'ordre pour un total de CHF 260.- ainsi que 33 ordonnances pénales pour véhicules en mouvement totalisant CHF 3'300.- encaissés en décembre 2017 (CHF 3'560.00 – compte 110.4390 – Autres recettes)

Selon la communication du Service des communes et du logement du 26 avril 2018, il a été constitué et comptabilisé une nouvelle provision de CHF 5'588.00 dans le compte 610.3510.1 au titre de charge complémentaire de la réforme policière pour 2017.

Pompiers

L'effectif au 1^{er} janvier 2018 se compose de 63 sapeurs-pompiers par rapport à un total de 61 sapeurs une année plus tôt ; 9 recrues sont venues renforcer les sapeurs aguerris. En juin 2017, l'ECA a livré un nouveau véhicule TPM (Transport Personnes et Matériel), Pyro 62, et en septembre le SDISTS a reçu le nouveau véhicule d'accompagnement du bras élévateur, Pyro 71.

Les pompiers ont réalisé 76 interventions, soit 930 heures (chiffres similaires à 2016). Ils sont intervenus sur 18 feux, 7 sauvetages, 1 pollution, 29 inondations et diverses alarmes automatiques et techniques. Une des interventions sur des feux a concerné la STAP de Coppet le 27 mai 2017. Financièrement, le coût du SDISTS reste stable (CHF 17.57 par habitant).

Protection civile

L'ORPC enregistre encore une augmentation de ses effectifs ; le nouveau contingent est de 880 hommes et le nombre de jours de service de ce fait augmente également pour passer à 6395 jours. L'organisation effectue aussi des jours au profit de tiers qui sont intégralement refacturés ainsi que des opérations en situations d'urgence.

L'ORPC maintient ses coûts grâce à une excellente gestion, le montant par habitant pour notre Commune s'élevant à CHF 17.18.

Sports

Les locations de la salle polyvalente à des fins sportives et de la salle de judo se sont poursuivies durant l'année 2017 ; les rentrées financières de ces locations se montent pour la période à CHF 14'675.00. Les autres locations diverses, déduction faite des cautions, s'élèvent à CHF 6'787.90. Le total des locations représente CHF 21'462.90 (compte 357.4270).

Sécurité sociale

Au plan de la **facture sociale**, il a été fait mention au début de ce préavis de l'écart important entre les acomptes 2017 et le décompte provisoire 2017 pour un total de CHF 546'603.00 en faveur de la Commune. La principale explication de cet écart réside dans le fait que les acomptes 2017 sont basés sur les rendements des impôts effectifs 2015 ainsi que sur la population au 31 décembre 2015. Les rendements des impôts, qui ont fortement diminué en 2017, ont donc entraîné une baisse du point d'impôt communal, lequel sert de base pour calculer la répartition de la facture sociale et de la péréquation intercommunale. D'autre part, le point d'impôt par habitant, qui a également baissé, sert de base pour calculer l'écrêtage dans le calcul de la péréquation indirecte (facture sociale).

Résultat de l'exercice 2017

Résultat net effectif (excédent de charges) après provisions (380), amortissements obligatoires (331), attributions (380) et prélèvements aux fonds de réserve (480 + 481)	-826'272.46
./. Groupe 332 – Amortissements extraordinaires du patrimoine (compte 460.3321)	-44'116.70
./. Groupe 330 – Amortissements extraordinaires du patrimoine financier (compte 230.3302)	0.00
./. Attribution au fonds de réserve	0.00
Excédent final de charges de l'exercice 2017	-870'389.16

Les principaux éléments expliquant le résultat de l'exercice 2017 ont déjà été donnés au début de ce rapport. Le **capital** - en d'autres termes la fortune nette de la Commune -, qui était au 1^{er} janvier 2017 de CHF 138'764.95, est passé à un **découvert** au 31.12.2017 de CHF 731'624.21.

Comptes de bilan – Engagements hors bilan

Emprunts

Depuis le 29 novembre 2016, la Commune est au bénéfice d'un prêt de Postfinance au montant de CHF 2'500'000.00 pour une durée de cinq ans au taux de 0,2% (compte 9223.5). Par la suite, la Commune a dû emprunter en 2017 à deux reprises auprès des Rentes genevoises, soit : CHF 1'800'000.00 le 14 juin 2017 à trois mois, renouvelables, au taux de 0.04% et CHF 1'500'000.00 le 14 novembre 2017 à un mois, renouvelables, au taux de -0.05%. Ces deux emprunts ont été regroupés, totalisant CHF 3'300'000.00, et renouvelés à trois mois au taux de -0.05% le 14 décembre 2017 (compte 9223.6). Le total des emprunts au 31.12.2017 se monte à CHF 5'800'000.00 (compte 922).

Engagements hors bilan

Dans le contexte des engagements hors bilan, le tableau joint à ce préavis fait ressortir que :

- les cautionnements pour EMS La Clairière (libération en date du 14 janvier 2016) et pour Télé-Dôle SA (libération en décembre 2016) ont été portés à zéro dès fin 2016 et figurent dans le tableau pour la dernière fois (pour mémoire) ;
- les cautionnements souscrits envers les SITSE sont dorénavant exclus du calcul du plafond de risques pour cautionnements, les SITSE étant considérés comme une association de communes autofinancée par des recettes affectées selon les recommandations du canton ;
- le cautionnement dans le cadre d'ARSCO SA par rapport à la population au 31.12.2017 a été porté à CHF 1'512'905.00 ;
- l'engagement concernant la Régie des Eglises a subi une petite réduction.

Les **comptes communaux 2017** ont été **révisés** par MCM Fiduciaire Sàrl, Lausanne, en date du 8 mai 2018.

Selon la synthèse des observations et remarques des **comptes 2016**, le réviseur n'a signalé aucune remarque particulière, ni observation. Il sera répondu aux remarques figurant dans le rapport de la Commission de gestion sur les comptes 2016 lors de la réunion du 28 mai 2018 qu'elle aura avec les membres de la Municipalité.

Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil général de Chavannes-des-Bois

- Vu le Préavis municipal 1/2018 relatif aux comptes communaux 2017 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017
- Oùï le rapport de la Commission de gestion
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- 1) d'approuver les comptes communaux 2017 tels que présentés
- 2) d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017
- 3) de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2017
- 4) de donner décharge à la Commission de gestion

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2018

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

La Secrétaire

Roberto Dotta

Laura Jacot



Annexes : **Bilan** au 31 décembre 2017 et **engagements hors bilan** au 31 décembre 2017
Compte de fonctionnement par classification administrative 2017
Compte de fonctionnement par nature 2017
Tableaux des **investissements** (préavis-amortissements) et des **réserves**
Liste des **associations et organismes** auxquels la Commune participe